

agricole toute ma vie, j'ai travaillé avec des agriculteurs et je sais ce qu'ils pensent.

À un certain moment, j'ai représenté tous les producteurs de haricots blancs de l'Ontario, et je sais ce qu'ils pensent de la protection des obtentions végétales.

Les haricots blancs sont un peu comme des perles blanches. C'est le meilleur produit qu'on peut avoir. Ils sont exportables. En 1972, 20 p. 100 de nos haricots blancs étaient exportés. Dès 1980, nous avons réussi à porter cette proportion à 80 p. 100 sans nuire à la comestibilité du produit. Nous avons pu faire cela parce que nous avons des variétés acceptables partout dans le monde. Cultiver des haricots et obtenir des variétés qui sont acceptables et qui ont de bonnes qualités du point de vue de la cuisson et de la conservation sont deux choses tout à fait différentes.

Nous ne devons jamais oublier que les agriculteurs sont des clients intelligents. Ce sont des gens d'affaires. Ils doivent tenir compte d'éléments tels que les facteurs de production, le rendement et les ratios. Ils tiennent compte de tous ces éléments avant de faire un choix. Ils ont beaucoup de variétés parmi lesquelles ils peuvent choisir. Ne sous-estimons jamais les agriculteurs, parce qu'ils prennent des décisions judicieuses.

Les organismes agricoles appuient donc le projet de loi en grand nombre, et notamment la Western Canadian Wheat Growers Association, la Commission canadienne des grains, l'Association canadienne des pépiniéristes, l'Union des producteurs de grain, l'Association canadienne des producteurs de semences, la Fondation canadienne des plantes ornementales, et un organisme qui me tient beaucoup à coeur, l'Ontario Bean Producers Marketing Board, pour n'en nommer que quelques-uns.

Quand mon honorable collègue aidera à rentrer le foin, on lui servira une bonne assiettée de fèves.

M. Milliken: Les fèves sont bonnes pour le coeur.

M. Cardiff: Tous ces gens estiment que la mesure à l'étude est bénéfique pour l'agriculture et pour le Canada. La députée de Northumberland (M^{me} Stewart) a soutenu que ce n'était pas suffisant, que nous devons être bénéfiques pour le tiers monde également. Comme les autres députés, je souhaiterais qu'il y ait des solutions faciles aux problèmes sociaux et économiques des pays en voie de développement. Même si tous les députés dépensaient tout leur temps et toute leur énergie à cette question, nous ne pourrions pas résoudre tous les problèmes. Pourquoi attendons-nous du projet de loi C-15 qu'il résolve tout? La protection des obtentions végétales

Obtentions végétales—Loi

visent des problèmes internes et aussi à faciliter nos relations avec nos principaux partenaires commerciaux.

M. Milliken: Oui, c'est une courbette devant les États-Unis.

M. Cardiff: Ce faisant, nous améliorons la viabilité de nos exploitations agricoles et de tout le secteur. Qui pourrait s'opposer à l'amélioration des possibilités de l'agriculture? En fait, la différence entre notre climat septentrional et celui des tropiques empêche le commerce des graines avec les pays du tiers monde. Même s'il y avait un système de distribution et si l'équipement était là, des pays comme l'Ouganda et la Malaysia ne deviendraient pas pour autant de bons clients.

Toutefois, notre gouvernement s'inquiète de leurs ressources alimentaires et, pour s'assurer que des variétés sont créées pour leur région, nous offrons notre aide financière ou technique. En 1988, l'ACDI a versé 18 250 000 \$ à 17 instituts de recherche spécialisés dans la production agricole. C'est beaucoup d'argent. Il y a aussi un certain nombre d'accord bilatéraux qui prévoient l'échange de conseils techniques et de services particuliers entre notre pays et d'autres moins développés. Le Conseil de recherche et de développement international a également financé des projets d'une valeur de 3 millions de dollars en 1988.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité des dispositions de l'article 57 du Règlement, il est maintenant de mon devoir. . .

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est plus possible. Il est 1 heure.

En conformité des dispositions de l'article 57 du Règlement, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin, à l'étape de la deuxième lecture, à l'étude du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés: